

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet Le Nay – Técou BP 80133

81604 GAILLAC Cedex

Téléphone : 05.63.83.61.61

Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>

E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre : Fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte des biodéchets en vrac

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison : Le territoire de la communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

CPV principal : 34928480-6 - Conteneurs et poubelles de déchets

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en accord-cadre unique.

La quantité minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 100.

La quantité maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 800.

2 variantes obligatoires :

- Variante obligatoire n°1 : Insonorisation

- Variante obligatoire n°2 : dispositif de verrouillage

L'acheteur exige le chiffrage de variantes obligatoires et les variantes proposées par l'opérateur économique sont autorisées.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 36 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie. Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité technique et professionnelle : Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai de livraison pondéré à 10 sur 100 points.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 45 sur 100 points.
3. Critère Valeur technique pondéré à 45 sur 100 points.
 - 3.1. Sous-critère Caractéristiques générales (solution du fond, fiche techniques, solution du système d'aération) pondéré à 25 sur 45 points.
 - 3.2. Sous-critère Modalité de prise en compte de l'environnement pondéré à 10 sur 45 points.
 - 3.3. Sous-critère SAV, garantie pondéré à 10 sur 45 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 23-34-PAF

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2024

Date limite de réception des offres : 07/02/2024 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse CEDEX 07

Tél: 05.62.73.57.57

Fax : 05.62.73.57.40

Courriel: greffe.ta-toulouse@juradm.fr